

## **BULLETIN D'ADHESION** Saison 2025-2026

<u>Club</u> :	
N° Licence :	

Dans le cas du renouvellement de votre adhésion, ne remplir que votre numéro de licence, nom et prénom, sauf si vous avez des modifications

Les informations relatives aux parents des licenciés nés à l'étranger sont obligatoires dans le cadre du contrôle de l'honorabilité pour toutes celles et ceux qui occupent des fonctions (disgonnts encedents et livre).

dentité													
Civilité :				Nationalité :									
NOM d'usage :  NOM de naissance :  Prénom :				<ul><li>☐ Française</li><li>☐ Étrangère (Précisez) :</li><li>Responsable légal si mineur(e) :</li></ul>									
							Date de naissance :				Nom :		
							CP de naissance : Pays de naissance si né(e) à l'étranger :				Prénom :		
≥⊴:													
Département de	e naissance :			Si né(e) à l'étranger :									
Commune de n	naissance:			NOM de la mère : Prénom de la mère : NOM du père : Prénom du père :									
Adresse:													
Code postal :													
Ville :													
Mobile :													
□ Courriel :				Etes-vous en situation de handicap* :									
Adultes	Avant le 01.01.1967			(S3) Senior3		60 ans et plus							
pe de licen	ces / Catégories d'âge	S											
	Adhérent(e) né(e)			ories d'âge	s	Age en 2026							
Adultes		Avant le 01.01.1967 Entre le 01.01.1967 et le 31.12.1986			(S3) Senior3 (S2) Senior2								
	Entre le 01.01.1987 et le 31.1	Entre le 01.01.1987 et le 31.12.2005		(S1) Senior1		40 à 59 ans 21 à 39 ans							
Jeunes		re le 01.01.2006 et le 31.12.2008			U 21 18 à								
	Entre le 01.01.2009 et le 31.1				U 18								
		tre le 01.01.2012 et le 31.12.2013 tre le 01.01.2014 et le 31.12.2015			J 15 13 à 14 ans J 13 12 ans								
Poussins			U 11	44									
						To dive extinente							
<u>21 a</u>	ans et plus en 2026	<u>- de 2</u>	21 ans en 2026			Licences convention							
☐ Adulte pratique en compétition ☐ Adulte pratique en club ☐ Adulte sans pratique		☐ Jeunes (U13 à U		Convention FFSU N°:									
		Poussins (U11)			Convention UNSS N°:								
				Convention FFSA N°:									
Adulte pratiq Adulte pratiq Adulte sans	Après le 01.01.2016  ans et plus en 2026 que en compétition que en club pratique  esponsabilité civile est incluse dan	- de 2  ☐ Jeunes (U13 à L ☐ Poussins (U11)	21 ans en 2026  J21)  et ce pour toutes le	es offres de	Convention FF Convention UN Convention FF	FSU N° :  NSS N° :  FSA N° :	°42						
us avez la poss	sibilité de souscrire a une assurar	nce individuelle (articl	le L321-6 du code	du sport) d	ont les détails et	les options sont préser	ntés da						
tice assurance j	jointe dont vous devez prendre	connaissance.											
Lule recor	nnais avoir reçu la notice jointe, et cris à l'assurance individuelle acc	avoir pris connaissa	nce des garanties e. (0.28cts €)	complémen	taires proposées	par la FFTA.							
			OU										
d'accide	se de souscrire à l'individuelle acci ent dans la pratique du tir à l'arc.	dent de la FFTA et di	ans ce cas je reno	nce a toute	indemnisation pa	ar l'assureur de la fédéra	ation en						
ıté													
The recor	nnais avoir rempli le questionnaire	de santé											
	ondu NON à toutes les questions,		ertificat médical à	fournir pour	prendre ou reno	uveler ma licence.							
	is un certificat médical de non cor		OU										
	re en cas de besoin (renseigneme				- Pris on compe	oution.							
Nom			,										
140111	Prénd	JIII	Télép	hone	Re	sponsable légal							
							1						

CONTRÔLE ANTIDOPAGE: Considérant le Code du sport - Titre III: Santé des sportifs et lutte contre le dopage, — Article L232-10-3: « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. » — Article L232-12: « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

## Communication et informatique

* Communication et informati	<sub>que</sub>	
notamment sous la forme de mailing. Le licencié peut se désabonner à tout moment	nations liées à son adhésion et au fonctionnement de la fédération et/ou de ses instances déconcentrée de la liste de diffusion de la newsletter fédérale.	S,
	mmunications commerciales telles que des offres privilégiées et sélectionnées par la fédération. Sitaires intégrés aux newsletters fédérales par l'utilisation de mes données personnelles.	
NOUVEAU - La souscription ou le renouvellem licenciés des fédérations membres du Comité même temps. C'est simple pour vous, et préc	ent de votre licence entraîne l'activation gratuite de votre compte Ma Petite Sponso, programme d'avantage: National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il vous permet d'économiser et de soutenir votre club el eux pour le club. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <a href="https://www.mapetitesponso.fr/federations/tir-a-larc">https://www.mapetitesponso.fr/federations/tir-a-larc</a> GU et vous pourrez accéder à la Politique de protection de vos données personnelles et supprimer votre	n g.
Cochez si vous souhaitez vous oppo	ser à l'activation de votre compte.	
MAJEURS  Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) reconnaît que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.	MINEURS  Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) mineur(e) reconnaît, sous réserve du consentement de son ou ses représentants légaux, que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.  J'autorise la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.  Je refuse la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.	
la voix aurait été captée et diffusée dans ce cadirectement à l'auteur de la diffusion, accom concernée peut saisir la juridiction compétente l'image.  Les données à caractère personnel recueillies l'enregistrement de la licence et les activités fe traitement est l'exercice d'une mission de servi Elles seront placées en base intermédiaire à p Conformément à la loi « informatique et liberté droit d'accès, d'opposition, de rectification et d à la FFTA soit par voie postale (12 place Georgianne de la firmatique et liberté droit d'accès, d'opposition, de rectification et d à la FFTA soit par voie postale (12 place Georgianne).	ve à la protection des données personnelles et au respect du droit à l'image, toute personne dont l'image ou re dispose du droit de demander le retrait de ladite image ou de ladite voix. Cette demande doit ètre adressée pagnée d'un justificatif d'identité. En cas de refus de retrait ou d'anonymisation de l'image, la personne afin d'obtenir le retrait. Elle dispose, à cet effet, d'un délai de trois ans à compter de la date de diffusion de sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFTA, responsable du traitement, pou dérales. Elles sont destinées à la FFTA, aux membres affiliés ou de droit de la FFTA. La base légale de ce public et votre consentement. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité de la licence FFTA artir de trois ans et anonymisées à partir de dix ans à compter de la fin de validité de ladite licence. s » et au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous bénéficiez d'ur effacement des données vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant directement les Pompidou - 93160 – Noisy-le-Grand) ou à l'adresse support.informatique@ffta.fr. Si vous estimez, après que et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.	e e e ir e
	de la fédération, de ses instances déconcentrées et de son club ; eants, officiels, bénévoles et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique ; tologique de la FFTA ;	
Honorabilité		
La licence que je sollicite me permet d'accéd d'établissement d'activités physiques et sporti sport. A ce titre, si je réponds à l'un de ce	nciés entraineurs, bénévoles dirigeants et arbitres : er aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitar ves (membre comité directeur) et/ou d'officiel technique au sens des articles L.212-1 et L 322-1 du code d s cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFTA aux services de l'état afi au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.	du
J'ai compris et j'accepte ce contrô		
En cas de refus, vous ne pouvez plus et vous	de devez plus exercer les missions listées ci-dessus.	
Nom du signataire (ou responsable légal)	Date Signature (obligatoire)	